



**FORUM**  
agglomération  
Grand Genève



# **LE GRAND GENÈVE EN TRANSITION**

RAPPORT DE SAISINE

Septembre 2024

## Le Forum d'agglomération du Grand Genève en bref....

Le Forum d'agglomération est l'instance de concertation de la société civile transfrontalière à l'échelle du Grand Genève. Acteur fort de la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la cohésion sociale, culturelle et géographique de ses territoires, il est à la fois :

- un espace de discussion et de dialogue pour la société civile
- un lieu de réflexion et de proposition sur la construction d'actions pour diverses politiques publiques
- un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants
- un organe de consultation des démarches de projet d'agglomération et de territoire

Le Forum d'agglomération est rattaché au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), l'instance politique du Grand Genève. Le GLCT saisit le Forum de questions ayant trait aux politiques publiques transfrontalières. De son côté, le Forum d'agglomération lui adresse des avis consultatifs, des propositions et des idées, en réponse à ces saisines ou de sa propre initiative.

Entré en fonction en septembre 2013, le Forum d'agglomération a été renouvelé une première fois en septembre 2017. Suite à un nouvel appel à candidatures lancé auprès des acteurs de la société civile transfrontalière, il a débuté en septembre 2021 sa 3ème mandature de quatre ans.

# TABLE DES MATIÈRES

<i>PROPOS LIMINAIRE</i>	4
PROPOSITIONS EN BREF	5
1 VISION POUR UN GRAND GENÈVE EN TRANSITION HARMONIEUX ET DURABLE	7
1.1 Introduction et mise en perspective	7
1.2 Définition de la notion de transition écologique pour le Forum d'agglomération	7
1.3 Nécessité d'établir un état des lieux et un diagnostic des politiques publiques sur le territoire	8
2 COHÉSION SOCIALE ET CULTURELLE : UN ENJEU CRUCIAL	9
2.1 Accueil des habitants	9
2.2 Accès égal à la culture, au sport et à la formation pour tous	11
2.3 Un accès à la santé encore inégalitaire	11
3 UNE TRANSITION QUI IMPLIQUE DES SOBRIÉTÉS	13
3.1 La sobriété économique	13
3.2 La sobriété énergétique	15
3.3 La mobilité durable	16
3.4 La sobriété foncière	17
4 CONCLUSION	19
ANNEXE I – AUDITIONS RÉALISÉES	20
ANNEXE II – COMPOSITION DE LA COMMISSION	21
ANNEXE III – SAISINE	22

## Propos liminaire

Le Grand Genève se mobilise contre l'urgence climatique à travers le Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève (PACTE) lancé en 2020. Les autorités élues du Grand Genève ont saisi dans la foulée le Forum d'agglomération, en lui confiant la mission de les accompagner dans ce processus. Dans un premier temps, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) lui a demandé de formuler des recommandations pour la conception d'une Charte d'engagement politique pour la transition écologique, ce qu'il a fait en juin 2021 au travers d'un avis préliminaire<sup>1</sup>. Un an plus tard, l'Assemblée du GLCT adoptait la Charte du Grand Genève en transition. Alors que le projet PACTE se poursuivait par l'élaboration d'un Plan d'actions visant à mettre en œuvre les 10 objectifs stratégiques, environnementaux et sociaux de la Charte, cette démarche faïtière du Grand Genève en transition se complétait d'un autre processus centré pour sa part sur la déclinaison spatiale de ces objectifs en une Vision territoriale transfrontalière 2050.

Installé pour une troisième mandature en septembre 2021, le Forum d'agglomération a vu sa mission d'accompagnement renouvelée par le GLCT, mission englobant dès lors les deux démarches (voir Annexe III). Il s'est organisé pour mener sa réflexion et a composé une commission plurielle formée de 26 membres volontaires issus de ses trois collèges thématiques<sup>2</sup> (voir Annexe II). La commission s'est donnée une gouvernance – deux coprésidentes, puis une coprésidente et un coprésident – et s'est réunie 23 fois entre octobre 2022 et octobre 2024. Elle a délégué deux représentants au sein du comité stratégique Vision territoriale transfrontalière (VTT). Dix de ses membres ont participé aux ateliers des quatre Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) et de la démarche Agriculture et alimentation, et en ont rendu compte aux commissaires. La commission s'est entourée à plusieurs reprises de diverses cheffes et chefs de projet GLCT. Elle a en outre reçu en audition des responsables politiques des différentes parties du Grand Genève, ainsi que des experts issus des milieux académiques et associatifs (voir Annexe I).

Le Forum d'agglomération a engagé plusieurs démarches écrites et produit plusieurs documents dans le cadre de cette saisine, pour appeler à la signature de la Charte, prendre position aux différentes étapes d'élaboration de la VTT et contribuer à l'élaboration du Plan d'actions PACTE<sup>3</sup>. Dans les pages qui suivent, il livre la synthèse de ses réflexions ainsi que les principales conclusions auxquelles elles ont abouti. Il termine son propos par plusieurs recommandations formulées à l'intention des autorités grand-genevoises.

---

<sup>1</sup> « Avis préliminaire PACTE », juin 2021.

Voir [https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Avis\\_preliminaire\\_saisine\\_PACTE\\_juin2021.pdf](https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Avis_preliminaire_saisine_PACTE_juin2021.pdf)

<sup>2</sup> Le Forum d'agglomération ayant adopté en parallèle une autosaisine relative au Patrimoine naturel du Grand Genève, la réflexion relative aux ressources naturelles eau, sol et biodiversité lui a été confiée. Son rapport sera rendu public en octobre 2024.

<sup>3</sup> Tout comme l'ensemble de ses travaux, ces avis, prises de position et autres productions écrites sont consultables sur le site du Forum d'agglomération du Grand Genève à l'adresse <https://www.grand-geneve.org/rapports-de-saisines-et-dautosaisines/>

## PROPOSITIONS EN BREF

Au fil des pages du présent rapport de saisine sur «Le Grand Genève en transition», le Forum d'agglomération formule une série de propositions et recommandations à l'intention du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Elles sont le fruit de la réflexion qu'il a développée deux ans durant. En voici la synthèse thématique.

### À propos des sobriétés nécessaires à la transition

Afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de transition écologique, le Grand Genève doit se poser la question des sobriétés. Au sujet de la sobriété économique tout d'abord, le Forum d'agglomération estime indispensable de réfléchir à la conciliation entre sobriété et attractivité du territoire. Ainsi, il propose que soit menée une analyse approfondie des écarts de revenus et des indicateurs d'attractivité économique. Il recommande de rechercher, par exemple dans le cadre de la loi 3DS, des processus de fidélisation des entreprises et des travailleurs dans les secteurs en tension comme les services publics, le domaine des soins, de la sécurité, de l'artisanat ou de la production. Il recommande également de poursuivre l'intégration de l'économie circulaire transfrontalière.

En matière de sobriété énergétique, il propose de faire porter l'effort à la fois sur l'immobilier, notamment par les rénovations thermiques, et sur la mobilité, en accentuant l'impact des rocades et préservant les centres-villes. Dans une logique de sobriété des mobilités, il recommande en outre que soient évalués, avant tout projet de développement, les capacités et potentiels d'implantation de solutions durables de transport. Dans une optique de sobriété foncière enfin, le Forum d'agglomération recommande de baser la politique d'urbanisation sur la durabilité du bâti et la qualité urbaine, afin de répondre aux besoins de logement prépondérants de la population transfrontalière tout en prévoyant l'accès aux services nécessaires au bien-être des habitants, avec des temps de déplacements réduits.

### À propos de la cohésion sociale transfrontalière

Simultanément aux déclinaisons territoriales de la Vision territoriale transfrontalière, le Forum d'agglomération recommande de mettre en œuvre les démarches nécessaires pour traiter l'ensemble des composantes de la cohésion sociale. Il suggère de créer une commission chargée de cette thématique dans le Grand Genève, au sein du GLCT ou d'une autre instance de coopération officielle à l'instar du Comité régional franco-genevois (CRFG). Il propose également que le GLCT lui adresse une nouvelle saisine focalisée sur la cohésion sociale.

Enjeu crucial de la cohésion sociale, l'accès à la santé requiert une attention particulière. Le Forum d'agglomération du Grand Genève estime qu'il faut approfondir les connaissances dans ce domaine et muscler la réponse face aux inégalités d'accès aux soins, que ce soit sur le plan économique, géographique, social, des assurances ou des infrastructures.

## À propos d'une politique d'agglomération de la transition

Finalement, le Forum d'agglomération insiste pour que les moyens alloués soient à la hauteur des ambitions de la Charte du Grand Genève en transition et de l'engagement pris en la signant par les responsables politiques de l'agglomération transfrontalière. La poursuite de ses objectifs nécessite de pouvoir se fonder sur des données harmonisées à l'échelle du Grand Genève et d'en surveiller l'évolution afin de pouvoir adapter les mesures en fonction des cibles fixées.

Pour conclure, le Forum d'agglomération souhaite insister sur le fait que la réalisation d'un plan climat d'agglomération devra nécessairement intégrer un volet social crédible et être doté d'une gouvernance apte à renforcer la coordination entre acteurs et l'implication des habitants dans le développement de leur territoire commun.

# 1. VISION POUR UN GRAND GENÈVE EN TRANSITION HARMONIEUX ET DURABLE

## 1.1 Introduction et mise en perspective

En juin 2022, l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) adoptait la Charte du Grand Genève en transition avec ces mots : « Face à l'érosion du vivant et la dégradation du climat, la société civile semble aujourd'hui unanime : nous ne pouvons plus attendre. Partageant ce constat, nous autres, élus du Grand Genève, désirons à présent faire de la transition écologique la colonne vertébrale de notre coopération transfrontalière. ». Dans la foulée, elle saisissait le Forum d'agglomération de cette question : « Comment s'organise-t-on pour vivre bien tout en respectant la biodiversité et en visant la sobriété énergétique ? ».

Démarche faîtière, le Grand Genève en transition – dont la Charte éponyme<sup>4</sup> – se positionne en amont de la Vision territoriale transfrontalière (VTT)<sup>5</sup> et du développement de nouveaux projets d'agglomération<sup>6</sup>.

La transition est abordée au départ sous une approche environnementale pour être ensuite élargie aux domaines des trois collèges du Forum d'agglomération, définis à partir des trois piliers du développement durable : l'économie, le social et la culture, et l'environnement et ce, en vue d'assurer la soutenabilité et la durabilité de la transition. L'objectif est de mettre en œuvre une véritable transition urbaine et territoriale du Grand Genève.

Ainsi, la démarche doit dépasser le seul aménagement du territoire et s'étendre aux domaines des sciences humaines, de l'économie durable et de l'économie sociale et solidaire, de l'accès à la santé, des pôles de travail et de lieu de vie et de la mobilité, le tout dans un esprit de sobriété énergétique et foncière. La mise en relation avec la réflexion sur la gouvernance et sur la cohésion sociale est un levier nécessaire si l'on veut atteindre une réelle efficacité dès le court terme, mais également sur le moyen et le long terme.

## 1.2 Définition de la notion de transition écologique pour le Forum d'agglomération

Il existe de nombreuses définitions de la transition écologique et le Forum d'agglomération considère qu'il est important de s'accorder sur cette notion, pour créer une culture commune et pour aboutir collectivement à des concepts partagés et compris pareillement par tous.

<sup>4</sup> Au cœur de la démarche Grand Genève en transition, le projet PACTE a mené à l'adoption en juin 2022 par l'Assemblée du GLCT de la Charte du Grand Genève en transition, suivie de sa signature par l'ensemble des partenaires du Grand Genève en janvier 2023. Le projet se poursuit avec l'élaboration du Plan d'actions, dont la première version est mise en phase de consultation en juillet 2024.

[https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte\\_Grand\\_Geneve\\_en\\_Transition\\_2023.pdf](https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/Charte_Grand_Geneve_en_Transition_2023.pdf)

<sup>5</sup> La VTT constitue un cadre de référence commun pour la planification territoriale au sein du Grand Genève, dont les acteurs de l'agglomération sont invités à se saisir pour en assurer la mise en œuvre par le biais des planifications et dispositifs opérationnels ou sectoriels dans leur territoire respectif (nouveaux projets d'agglomération du Grand Genève, Plans directeurs cantonaux genevois et vaudois, Schémas de cohérence territoriaux du Genevois français, Plan directeur régional du district de Nyon). La version finale de la VTT a été adoptée par l'Assemblée du GLCT le 2 juillet 2024. [https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/01\\_SYNTHESE\\_Vision-territoriale-transfrontaliere.pdf](https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/01_SYNTHESE_Vision-territoriale-transfrontaliere.pdf)

<sup>6</sup> Le cinquième projet d'agglomération du Grand Genève (PA5) est en cours d'élaboration.

La Charte du Grand Genève en transition retient la définition suivante: «La transition écologique est un processus de transformation profonde et indispensable du modèle économique et social actuel qui vise à renouveler les façons de produire, de consommer, de travailler, de vivre ensemble. À l'échelle des bassins de vie, elle consiste à inscrire, dès maintenant, les acteurs de la société civile dans une démarche partagée visant à la fois:

- à respecter les limites écologiques de la planète, à en préserver les ressources naturelles et la biodiversité ;
- à assurer durablement les conditions d'un bien-vivre individuel et collectif.»<sup>7</sup>

Le Forum d'agglomération fonde son rapport sur cette définition. Toutefois, la transition écologique ne peut reposer que sur une conjonction de facteurs et de processus qui ont à voir autant avec le modèle économique appliqué qu'avec les modes de vie des habitants et donc leurs conditions sociales et les rapports d'équité entre eux. Il doit reposer aussi sur l'aménagement qui doit préserver le «socle du vivant», et les conditions de résilience d'un territoire amené à évoluer du fait des conditions climatiques nouvelles et de l'augmentation de la population.

La finalité de tout le processus est donc le «bien vivre» individuel et collectif des habitants et elle ne peut se définir sans leur participation. Pour atteindre cette finalité, l'intégration équilibrée des trois piliers (Économie, Social et culturel ou Environnement) est une condition sine qua non. C'est pourquoi le Forum d'agglomération insiste pour qu'aucun de ces piliers ne soit délaissé ou prenne du retard par rapport aux autres.

### **1.3 Nécessité d'établir un état des lieux et un diagnostic des politiques publiques sur le territoire**

Dresser un état des lieux des écarts et des déséquilibres territoriaux de part et d'autre de la frontière est un préalable nécessaire à l'action. Une bonne identification et compréhension de ces déséquilibres requiert de chiffrer les besoins satisfaits et non satisfaits. La projection des actions compensatrices pour les trois piliers du développement durable, en croisant celles émanant de la VTT, du Plan d'actions PACTE et de la démarche Métropolisation, permettront de réaliser une analyse SWOT<sup>8</sup> et donc de s'insérer dans une approche intégrée, dynamique et ajustable afin d'avoir un système prévisible et en temps réel pour ajuster les stratégies et prévoir des volets d'action à court terme, moyen terme et long terme.

<sup>7</sup> Op.cit., p.9

<sup>8</sup> L'analyse SWOT permet d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet donné

## 2. COHÉSION SOCIALE ET CULTURELLE : UN ENJEU CRUCIAL

### **Importance de la cohésion sociale**

Afin de mener à bien cette transition urbaine et territoriale, le Grand Genève doit se doter d'une stratégie de cohésion sociale. Cette stratégie permettrait de répondre aux objectifs n° 8 « Entretenir les conditions d'épanouissement de toute la population » et n° 9 « Assurer des conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants du Grand Genève » de la Charte du Grand Genève en transition.

### **Rôle du GLCT**

Bien que la cohésion sociale ne soit pas une compétence directe du GLCT, ses membres doivent veiller à ce que les projets et actions qui entrent dans le cadre des compétences du Grand Genève contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, au renforcement des liens sociaux et à la lutte contre la pauvreté.

### **Facteurs de cohésion ou d'incohésion sociale**

Différents domaines clés doivent être croisés pour cerner la cohésion sociale, tels que la culture, l'éducation, les conditions de vie, la précarité, le développement économique, et l'aménagement du territoire.

En effet, selon l'Observatoire statistique transfrontalier, « en 2050, l'Espace transfrontalier genevois abriterait entre 1 208 000 et 1 407 000 habitants, soit respectivement 16% ou 28% de plus qu'en 2018 (entre 191 000 et 390 000 habitants supplémentaires). Selon le scénario moyen, qui anticipe une hausse de la démographie de 25%, la population augmenterait plus rapidement dans le Genevois français de l'Ain (+ 33% entre 2018 et 2050) que dans les autres sous-territoires. Quel que soit le scénario, la population âgée de 80 ans ou plus progresserait très fortement. Ce groupe d'âge pourrait ainsi comprendre jusqu'à 72 000 personnes supplémentaires (+ 173%) sur l'ensemble de l'Espace. »<sup>9</sup>. Ces augmentations prévues soulèvent des enjeux majeurs (problématique foncière, mobilité multimodale, équipements publics, ...).

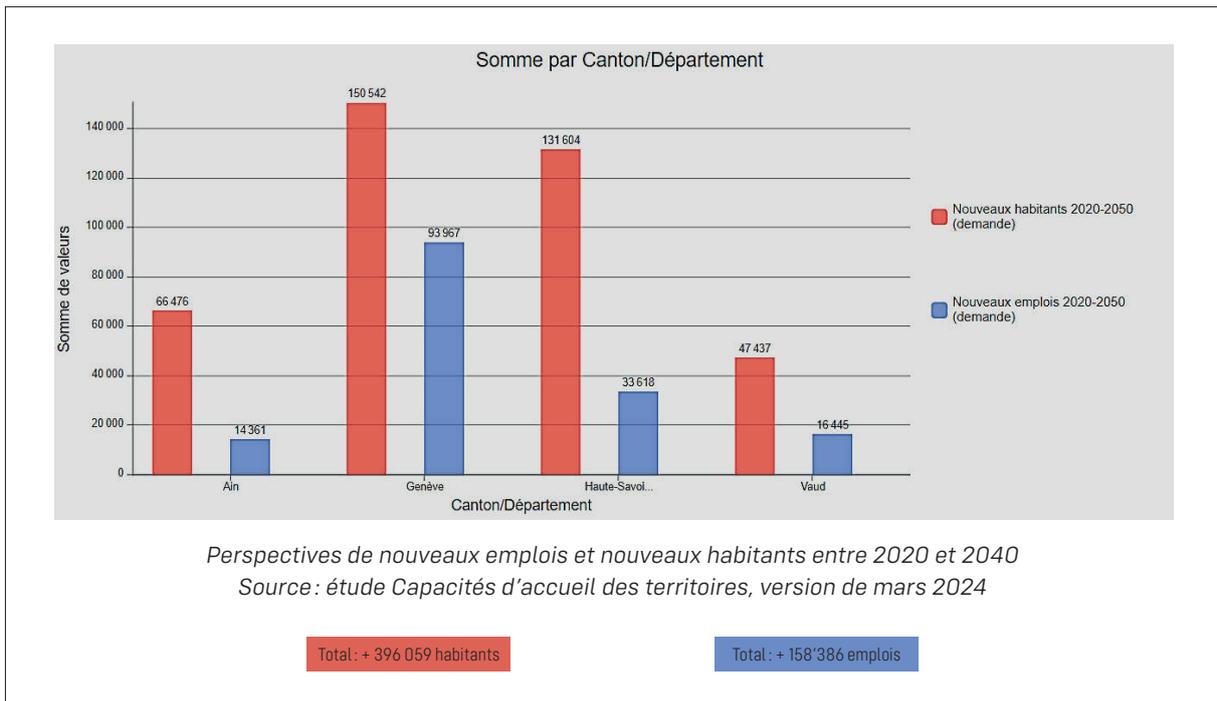
Au regard de la cohésion sociale, cette hausse démographique soulève la question du sentiment d'appartenance commun des habitants du Grand-Genève, notamment face au défi d'un accès équitable à la santé, qui sera accentué par le vieillissement de la population. D'ailleurs, la cohésion sociale peut se penser à long terme, mais également sur le temps présent. En effet, comment construire, sur ce territoire, une cohésion entre salariés en euros, salariés en francs suisses et personnes en situation de grande précarité ?

### **2.1 Accueil des habitants**

La question de la capacité et de la qualité d'accueil de nouveaux habitants est à trancher en amont. L'étude « Capacité d'accueil des territoires »<sup>10</sup> annexé au rapport VTT met en évidence la forte inadéquation entre création d'emplois et capacité d'accueil en termes de services et de mobilités.

<sup>9</sup> « Projections démographiques de l'espace transfrontalier à l'horizon 2050 », Observatoire statistique transfrontalier, Mars 2023 (fiche 1). Voir [https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/hors\\_collection/ost/Fiche\\_1\\_2023.pdf](https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/hors_collection/ost/Fiche_1_2023.pdf)

<sup>10</sup> Capacité d'accueil des territoires, Juillet 2024. Voir [https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/05\\_Capacite-daccueil\\_annexe\\_20062024.pdf](https://www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/05_Capacite-daccueil_annexe_20062024.pdf)



L'étude annonce la création potentielle de 160 000 emplois et l'arrivée de 400 000 nouveaux habitants. Cette hausse démographique pose des défis importants à l'espace géographique du Grand Genève, défis dont il est primordial d'anticiper les contours et d'apporter des solutions sous l'angle de la cohésion sociale. Ceci, tout comme la prise en compte des piliers économiques et écologiques de la durabilité, nécessite également que le Canton de Genève, centre économique de l'agglomération, s'attelle à assumer pleinement ce développement en accueillant une part plus importante des habitants futurs que ce qui est prévu, par exemple dans la VTT, et corrige ainsi la tendance qui a prévalu ces dernières décennies, à savoir que les nouveaux habitants de l'agglomération ne trouvent à se loger que dans ses parties française et vaudoise, accentuant encore les déséquilibres socio-démographiques et les problèmes de mobilité.

Une étude préalable de ces éléments est à reprendre au niveau de la transition urbaine et territoriale, dans le cadre des déclinaisons territoriales de la VTT, et en premier lieu pour l'élaboration, en cours, du PA5.

L'accueil de ces nouveaux habitants pose la question de l'accès au logement. Comme l'ont expliqué lors de leur audition Aurélie Charillon et Christian Dupessey, en leur qualité respective de maire de Prévessin-Moëns et de président du Pôle métropolitain du Genevois français, les logements manquent dans la partie française du Grand Genève. Ce manque est accentué pour les habitants qui travaillent en France et n'ont pas les revenus nécessaires pour accéder à des logements dignes. Dans le canton de Genève, l'insuffisance de logements se conjugue à un retard dans leur réalisation du fait des procédures et des recours et conduit de nombreux résidents du canton à chercher en France des possibilités d'acquisition de biens immobiliers, faisant augmenter d'autant plus les prix. Les difficultés de logement pour d'autres résidents s'accroissent et provoquent un éloignement toujours plus important des résidences des frontaliers et donc des difficultés de déplacement pour ceux-ci.

Pour répondre à cet enjeu, le Forum d'agglomération demande un suivi adaptatif de la capacité d'accueil dans le Grand Genève. Celui-ci doit reposer sur une analyse démographique, une évaluation des

infrastructures, un inventaire des zones constructibles, des constructions et des densités de construction ainsi qu'une analyse des données économiques et du marché immobilier. Ce suivi doit être réalisé des deux côtés de la frontière. Ceci est d'autant plus nécessaire que le Pôle métropolitain du Genevois français a décidé de limiter l'accueil de nouveaux habitants sur son territoire à 100 000 habitants d'ici 2050 et non 200 000 comme avancé dans la VTT.

## 2.2 Accès égal à la culture, au sport et à la formation pour tous

En sus de l'accessibilité aux logements pour tous les habitants du Grand-Genève, la cohésion sociale se cultive également par un accès égal à la culture. L'exemple du festival Antigél est intéressant à cet égard : porté notamment par des acteurs du Grand Genève, il repousse de plus en plus ses frontières<sup>11</sup>. La collaboration interculturelle franco-suisse lancée l'année dernière<sup>12</sup>, permet à ces acteurs de proposer une offre de qualité des deux côtés de la frontière, en fédérant les scènes et les troupes afin de co-crée cette offre de façon transfrontalière.

Concernant le domaine du sport, le partage des infrastructures fonctionne déjà sur certains territoires, à l'exemple du partage d'équipements du Rugby Club d'Hermance. Sur ce point, il faudrait aller plus loin et créer une dynamique qui permette de dépasser les différences de fonctionnement administratif suisse et français. Cet accès à la culture et au sport doit être approfondi dans le cadre de Plan d'actions PACTE (fiche action 2.1).

Une identité de l'habitante et de l'habitant du Grand Genève doit être également définie en ce qui concerne l'accès aux formations initiales ou continues. Pour pouvoir traduire la VTT dans le PA5 et les planifications territoriales, il faut au préalable analyser la répartition au sein de l'agglomération des emplois, des catégories socio-professionnelles, des classes d'âge, des revenus et de la composition des foyers, afin de préconiser des actions potentiellement correctives.

La cohésion sociale des habitants est un enjeu crucial pour le bien-être de la population et la transition écologique et sociale du territoire. Le Forum d'agglomération propose que le GLCT le saisisse d'une réflexion sur ce sujet.

## 2.3 Un accès à la santé encore inégalitaire

L'objectif n° 7 de la Charte du Grand Genève en transition «Favoriser la bonne santé de tous sur le territoire» demande et implique que l'accès aux soins soit équitable et que la transition écologique se fasse au bénéfice de tous. Or, les territoires du Pays de Gex et de Haute-Savoie ne comptent pas assez de médecins et de structures médicales pour soigner tous les habitants.

En effet, comme l'a expliqué Aurélie Charillon lors de son audition, et comme beaucoup d'habitants le constatent dans la partie française du Grand Genève, les médecins et le personnel médical sont vite débauchés par la Suisse. L'Observatoire statistique transfrontalier rapporte en 2022 : « Environ 41 000 infirmiers, sage-femmes, aides-soignants et personnel soignant intermédiaire résident dans le territoire

<sup>11</sup> Le nouveau programme Antigél XL s'étend « au-delà des dates et des frontières » et propose désormais des événements toute l'année, y compris sur sol vaudois et français. Voir <https://antigel.ch/>

<sup>12</sup> Création d'un fonds culturel transfrontalier, initialement doté de 100 000 euros, avec un premier appel à projets en 2023. Voir <https://www.genevoisfrancais.org/projets/fonds-culturel/>

franco-valdo-genevois [...]. Côté français, la grande majorité des emplois de soignants est occupée par des personnes résidant dans le même département. Côté suisse, une part importante provient de l'extérieur de chacun des cantons, notamment de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans ces deux départements, respectivement 10% et 41% des soignants résidents exercent en Suisse, manifestant un fort déséquilibre entre lieu de résidence et lieu de travail. Quelque 7 000 personnes franchissent ainsi la frontière pour travailler, en particulier vers le canton de Genève. Elles représentent une part importante de l'emploi côté suisse, constitué de 9 800 équivalents plein temps (EPT) dans le canton de Genève et de 14 900 EPT dans le canton de Vaud. Ces flux s'accroissent sensiblement : + 175% en 10 ans à destination du canton de Vaud depuis la France, + 65% vers le canton de Genève.»<sup>13</sup>. Pour pallier ce manque, un hôpital pour chaque territoire, le Pays de Gex y compris, semble une réflexion à prendre en compte.

Comme une majorité de pays occidentaux, le Grand Genève va également être confronté au vieillissement de sa population. L'espérance de vie s'allonge mais le territoire et ses infrastructures permettent-ils que ces années soient des années «en bonne santé»? Et dans quelles infrastructures soigner ces seniors pour pallier leur perte d'autonomie afin de leur offrir des soins leur permettant de vivre leurs jours à venir de façon digne?

Le Forum d'agglomération propose donc de traiter clairement les inégalités d'accès aux soins, notamment territoriales. Au regard des importantes disparités en matière d'accès aux soins selon le profil des habitants (revenus en francs ou en euros, statut de travailleur frontalier ou non, régimes d'assurance maladie différenciés, nationalité européenne ou suisse, etc.) et selon le lieu de vie (concurrence entre territoires suisse et français dans les emplois de santé, différentiels de niveaux d'équipement, etc.), les réflexions engagées sur cette thématique au sein des différentes instances de coopération transfrontalière méritent d'être poursuivies et approfondies pour renforcer la cohésion sociale au sein du Grand Genève.

Enfin, le Grand Genève doit pouvoir proposer une alimentation de qualité pour tous ses habitants. Un meilleur travail de promotion commune des labels de proximité et de l'agriculture locale est à encourager, dans une perspective de durabilité et de promotion des savoir-faire locaux (s'inspirer du modèle de coopération des zones franches). Face aux enjeux de santé publique (sédentarité, surpoids, alimentation à base de produits industriels...), il est plus que nécessaire que le Grand Genève prenne en compte ces réflexions afin de permettre d'atteindre l'objectif n° 7 de la Charte du Grand Genève en transition «Favoriser la bonne santé de tous les habitants du territoire».

De plus, comme l'accès à l'eau va devenir un enjeu primordial, il est extrêmement important que les fiches du Plan d'actions PACTE y relatives soient mises en œuvre en priorité (fiches 1.3 à 1.7). Une réflexion sur ce point, comme préalable à la traduction de la VTT dans les planifications territoriales semble plus que nécessaire. Elle doit passer par un chiffrage des zones agricoles exploitables et des ressources en eau (quantification des ressources naturelles et impact environnemental).

Ces réflexions renforcent la demande du Forum d'agglomération de mettre en œuvre simultanément à la VTT les démarches nécessaires pour traiter l'ensemble du pilier social.

<sup>13</sup> « Le personnel soignant dans le territoire franco-valdo-genevois », Observatoire statistique transfrontalier, Août 2022 (fiche 1). Voir [https://statistique.ge.ch/tel/publications/2022/hors\\_collection/ost/Fiche\\_1\\_2022.pdf](https://statistique.ge.ch/tel/publications/2022/hors_collection/ost/Fiche_1_2022.pdf)

## 3. UNE TRANSITION QUI IMPLIQUE DES SOBRIÉTÉS

Afin d'atteindre les objectifs de la Charte du Grand Genève en transition et d'engendrer une véritable transition urbaine et territoriale, le Grand Genève doit se poser la question des sobriétés :

- la sobriété économique tout d'abord, afin de réfléchir sur la conciliation entre sobriété et attractivité du territoire, puis
- la sobriété énergétique, ainsi que
- la sobriété en matière de mobilité durable, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et enfin
- la sobriété foncière.

Nous reprenons ici la définition proposée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), institution étatique française : « La sobriété est une démarche qui consiste, dans le cadre d'une réflexion individuelle ou collective portant sur la manière de répondre à ses besoins (individuels ou collectifs) en tenant compte des limites de la planète, à adopter de nouvelles pratiques de modération et de mesure dans la consommation, contribuant ainsi à une réduction de la consommation de ressources et de l'impact sur l'environnement (dont le climat) de l'individu ou du groupe concernés ».<sup>14</sup>

### 3.1 La sobriété économique

L'attractivité de Genève est au cœur des réflexions sur la transition du Grand Genève. En effet, comment concilier sobriété(s) et attractivité(s) ? Est-ce faisable ?

La sobriété économique, ici, implique de conserver notre prospérité en consommant moins de ressources et en ayant un impact moindre sur la planète, autrement dit de conserver le bien-être de la population tout en consommant moins de ressources. L'attractivité économique du territoire n'est pas à démontrer, tout comme l'attractivité de son patrimoine naturel. Entre lacs et montagnes, le Grand Genève doit se saisir de la question de la sobriété économique afin de pouvoir préserver ce patrimoine naturel cher aux habitants et propice à l'activité touristique.

Concernant l'attractivité économique, nous trouvons regrettable que la Charte du Grand Genève n'intègre pas cette réflexion. De son côté, le Conseil administratif de la Ville de Genève, dans sa Stratégie économique 2024-2030<sup>15</sup>, met l'accent sur le développement durable. Mais quelle définition retenir de celui-ci : se cantonne-t-il aux objectifs de développement durable de l'ONU ou va-t-il plus loin dans son ambition ? De fait, l'accueil des travailleurs et la gestion des externalités (positives et négatives) de ces nouvelles activités économiques n'y sont pas pris en compte.

Ainsi, face à la volonté de la Ville de Genève de rester un territoire attractif, diverses questions émergent concernant la transition du territoire, notamment celle de savoir si le renforcement de l'attractivité est compatible avec la décarbonation. Ces questions, si elles sont posées en amont des traductions de la VTT dans le PA5 tout d'abord, et dans les planifications territoriales ensuite, permettraient d'avoir une

<sup>14</sup> « Politiques territoriales de sobriété. Éléments de méthode et de réflexion à l'usage des collectivités territoriales », octobre 2021 (p. 6). Voir <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4997-politiques-territoriales-de-sobriete.html>

<sup>15</sup> p.8 – <https://www.geneve.ch/document/strategie-economique-2024-2030-brochure-2023-ville-geneve>

vision systémique de l'enjeu et de proposer un plan d'action cohérent, afin de répondre aux objectifs n° 2 «Réduire l'impact de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires» et n° 3 «Préserver et régénérer la biodiversité locale» de la Charte du Grand Genève en transition.

En 2019, les élus du Grand Genève ont engagé une deuxième réflexion fondamentale pour constituer un axe transversal et le plus pérenne possible visant à mettre en place une économie plus circulaire sur son territoire. L'un des enjeux est de pouvoir concilier les modes de production et de consommation actuels avec une économie transitionnelle tendant à réduire drastiquement les effets d'une «consommation matières» de moins en moins soutenable. Aller vers une économie soutenable, c'est diviser d'un facteur de 3 à 6 l'empreinte matière/habitant et par 10 les émissions de gaz à effet de serre, en conjuguant innovation incrémentale et innovation de rupture.

À noter que la production dans le Grand Genève est estimée à près de 164 milliards de francs dont la moitié est exportée vers le reste de la Suisse, la France et l'étranger. Le reste répond à la demande locale.

L'économie linéaire se cantonne à une dynamique d'extraction de matières premières pour les transformer en produits vendus, consommés et finalement jetés. Cette linéarité s'inscrit dans le traitement des matières premières pour entrer dans une phase de conception de la production, sans réfléchir aux conséquences de celle-ci. Elle est ensuite présente dans une phase de distribution dont le seul but est la consommation et/ou l'utilisation unique et, une fois atteint ce but, on passe aux déchets mis au pilon, incinérés et mis en décharge.

Au contraire, l'économie circulaire réintègre les matériaux et les produits dans le circuit économique de la récupération en vue de leur réutilisation. Elle nécessite donc moins de matières, conserve aux produits leur valeur le plus longtemps possible et génère de fait moins de déchets. Tout suit le principe de conservation: rien ne se perd, tout se transforme. Dans cette logique, les déchets produits par une entreprise doivent devenir les ressources d'une autre, créant ainsi une boucle parfaite. De même, les déchets non réutilisables des consommateurs, grâce à des innovations de rupture, doivent être convertis en énergie ou servir l'économie verte. Chaque rejet devient une opportunité, chaque fin un nouveau départ.

Cette pratique implique un changement de comportement fondamental de tous les acteurs de la production, distribution et consommation. D'une part, ces démarches sont souvent menées «en silo», sans saisir l'ampleur des réflexions et actions à mener. Cette action nécessite d'autre part une conviction et une participation active des milieux économiques et pour cela, elle ne doit pas rester au niveau des conceptions théoriques mais vraiment s'inscrire dans les cadres juridiques (actuels ou, si nécessaire, à inventer), notamment concernant la concurrence, auxquels les entreprises sont soumises. À ce titre, la fiche 3.6 du Plan d'actions PACTE mérite d'être approfondie, pour inciter le Grand Genève à harmoniser les législations du territoire afin de faciliter le passage en douanes des produits.

Ceci dit, pour modifier les comportements de consommation, il ne faut pas se cantonner à promouvoir l'économie circulaire ; il faut également proposer des alternatives concrètes comme la mutualisation d'objets (le prêt d'objet par exemple), favoriser la consommation de produits les plus locaux possibles, etc.

En parallèle, il est crucial d'impliquer les habitants dans une démarche globale et systémique. Cela passe par la co-conception de solutions avec eux. Il faut par exemple leur demander quelles actions, selon leur expérience, peuvent être mises en place sur notre territoire, le Grand Genève, pour le rendre plus sobre et plus durable. Ces solutions doivent être proactives, évolutives et ajustables en temps réel.

Le Forum d'agglomération propose donc qu'une analyse des écarts de revenus et des indicateurs d'attractivité économique soit effectuée afin de :

- travailler sur une fourchette large de scénarios de développement économique, en lien étroit avec les capacités d'accueil et les conditions cadre de chaque territoire (fiscalité, droit du travail, rémunérations, formation, etc.) en cherchant une répartition plus homogène sur l'ensemble du Grand Genève ;
- poursuivre activement une meilleure intégration de l'économie circulaire partout où elle peut s'appliquer de façon concrète et si possible transfrontalière ;
- rechercher, en particulier en France et notamment dans le cadre de la loi 3DS, des processus de fidélisation des entreprises et des travailleurs dans les secteurs en tension comme les services publics de l'État et des collectivités territoriales, les soins, la sécurité, l'artisanat, ainsi que le maintien d'entreprises de production.

### 3.2 La sobriété énergétique

La sobriété énergétique est notamment en lien avec les objectifs n° 1 « Atteindre la neutralité carbone du territoire » et n° 2 « Réduire l'impact de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires » de la Charte du Grand Genève en transition.

La Réglementation environnementale 2020 (RE 2020), également connue sous le nom de RT 2020, est une réglementation française qui fixe de nouvelles normes pour les bâtiments neufs en matière de performance énergétique et environnementale. Elle vise à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à améliorer leur efficacité énergétique et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, tout en garantissant le confort et la santé des occupants. Ses objectifs principaux sont :

- réduire la consommation énergétique : la RE 2020 impose des normes strictes pour limiter la consommation énergétique des bâtiments neufs. Les exigences incluent une isolation thermique performante, une étanchéité à l'air améliorée et l'utilisation de systèmes de chauffage, de ventilation, et de climatisation à haute efficacité ;
- promouvoir les bâtiments à énergie positive (BEPOS) : les bâtiments doivent produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment grâce à l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable, tels que les panneaux solaires photovoltaïques, les éoliennes ou les systèmes de géothermie ;
- réduire l'empreinte carbone : la RE 2020 inclut des critères pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, en favorisant l'utilisation de matériaux de construction à faible impact environnemental et en optimisant la gestion des déchets ;
- améliorer le confort et de la santé des occupants : la réglementation prend en compte le confort thermique, en particulier en été, pour éviter la surchauffe des bâtiments sans recours excessif à la climatisation. Elle impose également des normes pour améliorer la qualité de l'air et réduire la pollution à l'intérieur du bâtiment ;
- adapter au changement climatique : les bâtiments doivent être conçus pour résister aux phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les tempêtes, renforçant ainsi leur résilience et leur durabilité à long terme.

La RE 2020 est une étape clé dans la transition écologique de la France, nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En imposant des normes élevées de performance énergétique et environnementale, cette réglementation stimule l'innovation dans

le secteur du bâtiment, favorise l'économie circulaire et soutient la croissance de l'industrie des énergies renouvelables. En synthèse, la RE 2020 représente une avancée significative vers un cadre bâti plus durable, résilient et respectueux de l'environnement, tout en améliorant le bien-être et la santé des occupants.

Il faut souligner que l'importance de la RE 2020 pour les constructions futures s'étend au-delà du cadre réglementaire français. Il est donc essentiel de vérifier sa cohérence avec la réglementation suisse. Le résultat de cette harmonisation doit être appliqué au niveau du Grand Genève, en intégrant les meilleures pratiques. Ainsi pourra être établi un cadre durable et harmonieux, où chaque construction devient un acte respectueux de l'environnement, inscrit dans une vision globale, évolutive et en phase avec les besoins de notre territoire et l'avenir que nous souhaitons bâtir.

Le Forum d'agglomération propose de faire porter l'effort à la fois sur l'immobilier et sur la mobilité. Il s'agit d'accentuer l'impact des rocades et routes de contournement, tant pour le trafic privé que pour les transports publics, afin de préserver les centres-villes et, parallèlement, d'encourager les rénovations thermiques sur l'ensemble de l'immobilier, tant locatif qu'en propriété, à l'état neuf et lors de réhabilitations.

### 3.3 La mobilité durable

Afin d'atteindre les objectifs n° 1 « Atteindre la neutralité carbone du territoire », n° 2 « Réduire l'impact de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires », n° 3 « Préserver et régénérer la biodiversité locale » et n° 6 « Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore » de la Charte du Grand Genève en transition, il est nécessaire de penser à la mobilité des habitants et ce, en amont de toute autre démarche.

Une mobilité durable se doit d'être multimodale et desservir les territoires de façon homogène. Le Léman Express a apporté un réel levier de désenclavement entre les deux rives du Rhône et une bonne desserte des étoiles ferroviaires d'Annemasse, Bellegarde et La Roche-sur-Foron et du nœud ferroviaire de Nyon. Cependant, il reste des territoires non desservis, notamment le Pays de Gex et les périphéries du Grand Genève en direction de Nurieux et Bourg-En-Bresse d'une part, et vers Culoz et Lyon d'autre part.

La mobilité douce est un volet assez bien pris en compte localement dans certains secteurs du Grand Genève : c'est le cas dans la Région de Nyon et dans certaines villes françaises et genevoises. Toutefois, elle peine à être coordonnée à l'échelle transfrontalière. Le développement et le renforcement des transports publics et la multimodalité posent aussi des questions d'aménagement du territoire.

Afin d'éviter le « tout voiture » et de faire changer les habitudes de transports, il est important de développer l'offre de mobilité active ainsi que le réseau de voies cyclables et piétonnes. Les plans vélo et piéton doivent être menés de front, en toute complémentarité, à la fois dans les centres-villes et dans les secteurs périphériques, afin d'aider à réduire la part modale du transport motorisé individuel.

Le covoiturage est également à développer, conjointement à l'offre de parking-relais (P+R) : il faut dépasser les freins connus suite au refus, en votation populaire, du financement par le canton de Genève de P+R sur territoire français. La problématique des pendulaires et des embouteillages quotidiens sur le parcours domicile-travail s'en trouvera atténuée, d'autant plus si une meilleure répartition de l'habitat et de l'activité sur le Grand Genève est mise en œuvre.

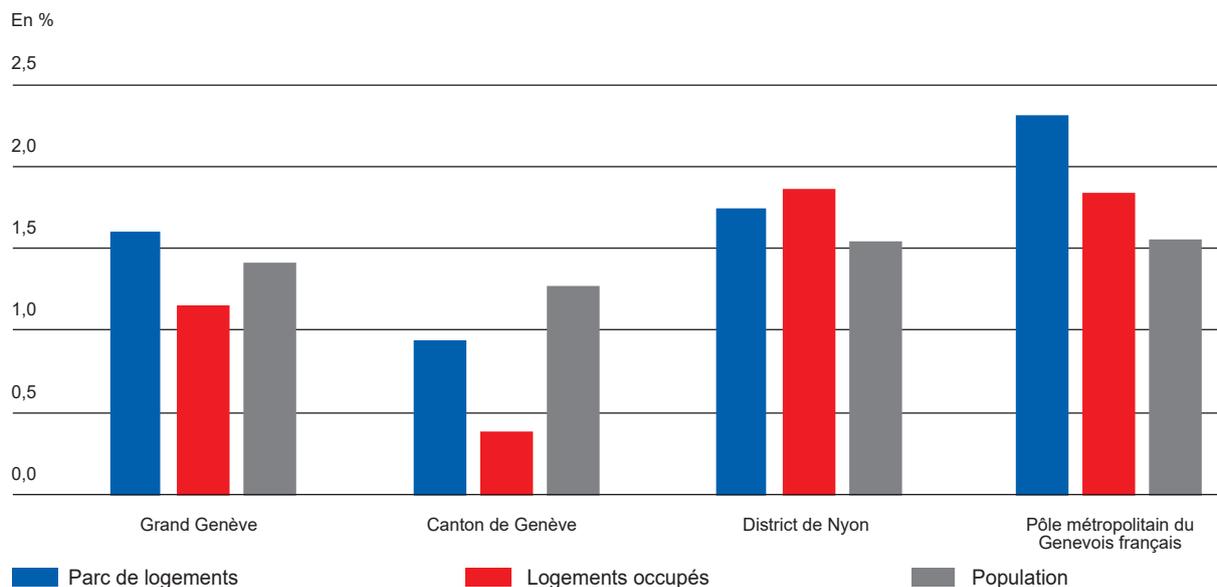
Le Forum d'agglomération propose qu'avant tout projet de développement, les capacités et le potentiel d'implantation de solutions durables de transport soient évaluées.

### 3.4 La sobriété foncière

Les objectifs n° 2 « Réduire l'impact de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires », n° 4 « Préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau » et n° 5 « Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol » de la Charte du Grand Genève en transition ne peuvent être réalisés sans une réflexion sur la sobriété foncière du territoire.

En effet, comme l'analyse l'Observatoire statistique transfrontalier, « en 2019, le Grand Genève compte 505 400 logements. Près d'un logement sur deux (47%) est situé dans le canton de Genève, 44% dans le Pôle métropolitain du Genevois français et 9% dans le district de Nyon. Entre 2013 et 2019, le parc total du Grand Genève s'est agrandi de 46 100 logements. Sa croissance annuelle moyenne s'établit ainsi à 1,6%. Avec 2,3%, le Pôle métropolitain du Genevois français connaît la plus forte hausse. Viennent ensuite le district de Nyon avec 1,7% et le canton de Genève avec 0,9%. »<sup>16</sup>

**G 01 Taux de croissance annuel moyen, entre 2013 et 2019**



Sources : Insee - Recensement de la population, exploitation principale ; OFS - StatBL, STATPOP

<sup>16</sup> «Le parc de logements en 2019: caractéristiques et principales évolutions depuis 2013», Observatoire statistique transfrontalier, Juin 2023 (fiche 2).

Voir [https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/hors\\_collection/ost/Fiche\\_2\\_2023.pdf](https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/hors_collection/ost/Fiche_2_2023.pdf)

En outre, « dans le Pôle métropolitain du Genevois français, parmi les 186 600 logements occupés en 2019, 73 400, soit près de 40%, sont habités par un ménage frontalier (dont 8 600 par au moins un frontalier déclarant la nationalité suisse et 15 300 par un couple de frontaliers). »<sup>17</sup>

Genève attire de plus en plus de travailleurs qu'il faut loger. Comme l'atteste le graphique précédent, les taux de croissance annuels moyens de la population et du parc de logement suivent la même tendance. Cette situation fait peser un poids sur la construction de logements, notamment hors du Canton de Genève. Face à ce constat, il est plus que nécessaire que le Grand Genève mette en place des mesures de sobriété foncière. Il est crucial, afin de préserver le patrimoine naturel du territoire, de lutter contre l'étalement urbain et, afin de préserver une bonne santé des habitants au quotidien, d'adapter ces constructions au changement climatique (avec notamment l'augmentation des périodes de canicules et de la température moyenne).

Ces mesures doivent être intégrées dans une réflexion plus globale sur les villes « désirables ». Voulons-nous une ville avec des quartiers permettant aux habitants d'avoir accès – en moins de 15 minutes à pied – à des services de proximité comme l'a proposé lors de son audition Antonin Calderon, coordinateur de l'association APRÈS à Genève? Et des villes qui réhabilitent les zones commerciales pour en faire des zones accueillantes et durables?

La densité urbaine ne doit plus être synonyme « d'entassement » mais doit s'envisager en tenant compte de ces réflexions ; elle doit prévoir les services nécessaires au bien-être des habitants. Des projets urbains de qualité et à la densité optimale doivent également permettre de sauvegarder les espaces naturels. Il s'agit enfin de mieux organiser le territoire en évitant l'étalement urbain et le morcellement des paysages et de rapprocher les projets de logement des lieux d'activité économique.

Ainsi, le Forum d'agglomération recommande une politique d'urbanisation fondée sur la durabilité du bâti et la qualité urbaine comme vecteurs de la réflexion. Elle devra répondre aux besoins de logement prépondérants de la population de part et d'autre de la frontière, prévoir des services adéquats (commerces, écoles, équipements culturels...), réduire les temps de trajet domicile-travail et domicile-loisirs, notamment grâce aux transports de proximité, et mettre en place une véritable intensité urbaine (densité de qualité et liée aux dessertes).

<sup>17</sup> Ibid.

## 4. CONCLUSION

Fort de ses réflexions synthétisées ci-avant, le Forum d'agglomération propose de déterminer une organisation temporelle des axes d'action d'ici à 2050. Il suggère aux autorités compétentes :

- à court terme, de se consacrer au logement, à l'emploi, l'équité sociale, la mobilité et la préservation des ressources ;
- à moyen terme, de s'atteler à l'adaptation et à l'évaluation de la transition, à l'expansion des projets de logement, aux technologies durables, à la mobilité durable, à la réduction des émissions et à l'éducation et la sensibilisation ; et enfin,
- à long terme, de se pencher sur l'urbanisme durable, les infrastructures adaptées, l'innovation continue, et le suivi et l'ajustement des mesures entreprises.

Finalement, et au-delà des propositions égrenées au fil des pages du présent rapport de saisine, le Forum d'agglomération du Grand Genève souhaite conclure en insistant sur les aspects qu'il considère comme cruciaux.

Tout d'abord, il estime primordial de créer des données harmonisées pour le territoire afin de pouvoir organiser un suivi et de procéder à une adaptation des mesures en fonction des objectifs de la Charte du Grand Genève en transition. Ensuite, il considère qu'une adaptation de la législation, la plus acceptable selon les cadres normatifs en présence, serait fortement souhaitable vers une harmonisation juridique et institutionnelle sur le territoire du Grand Genève faciliterait grandement la réalisation des objectifs de la Charte du Grand Genève en transition.

Par ailleurs, il y a lieu également de travailler de pair le Plan climat au niveau de l'agglomération transfrontalières avec un volet social crédible et efficace et une solution de gouvernance reconnue et constructive, afin de se donner les moyens des ambitions de la Charte du Grand Genève en transition et aller au-delà. En matière de gouvernance, la coordination entre les différents acteurs doit être renforcée pour une mise en œuvre harmonieuse des actions planifiées, établir des partenariats pour financer les projets et encourager l'innovation et impliquer les citoyens dans les décisions via des consultations publiques et des forums de discussion. Enfin, le Forum d'agglomération propose la création, au sein du GLCT ou d'une autre instance de coopération officielle existante (CRFG) d'une commission Cohésion sociale dans le Grand Genève, et qu'il le saisisse d'une réflexion sur ce thème.

## ANNEXE I - AUDITIONS RÉALISÉES

Alexia Dufour	attachée de direction, Office cantonal de l'environnement, État de Genève, plan d'actions Pact'Matière	23 mai 2023
Antonin Calderon	spécialiste économie circulaire, Association APRÈS	26 juin 2023
Antonio Hodgers	conseiller d'État genevois en charge du Département du territoire	30 janvier 2023
Aurélie Charillon	maire de Prévessin-Moëns	10 octobre 2023
Boris Mury	secrétaire général Région de Nyon	16 janvier 2024
Camille Gilltoots	cheffe de projet, Centre de compétence en durabilité UNIL, coauteure de l'étude Donut du Grand Genève	20 mars 2023
Charlotte Le Gouic	chargée de mission aménagement du territoire, GLCT Grand Genève	7 février 2024
Christian Dupessey	président du Pôle métropolitain du Genevois français	12 septembre 2023
Filipe De Oliveira Vilaca	spécialiste efficacité énergétique, The Shifters Suisse	20 mars 2023
Frédéric Bessat	chef de projet GLCT Grand Genève / France	28 février 2023
Frédéric Mani	président Région de Nyon	16 janvier 2024
Güner Sungul Juranville	cheffe de projet environnement, GLCT Grand Genève, économie circulaire	23 mai 2023
Hervé Fauvain	chef de projet PACTE, GLCT Grand Genève	28 février 2023 / 5 juin et 18 septembre 2024
Jérôme Castella	formateur aux enjeux énergétiques, The Shifters Suisse	20 mars 2023
Julia Steinberger	professeure, Institut de géographie et durabilité UNIL. coauteure du 6ème rapport du GIEC	2 mai 2023
Lionel Pelud	responsable projets économiques et d'emploi-formation, Pôle métropolitain du Genevois français	12 septembre 2023
Matthieu Baradel	chef de projet GLCT Grand Genève / Genève	28 février 2023
Samantha Pedrini	bureau Ecosys, plan d'actions Pact'Matière	23 mai 2023
Sébastien Joubert	mandataire Urbaplan pour le Plan d'actions PACTE	5 juin 2024
Serge Dal Busco	conseiller d'État genevois en charge du Département des infrastructures	30 janvier 2023
Thierry Maeder	chef de projet GLCT Grand Genève / Vaud	28 février 2023

## ANNEXE II - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Structure membre du Forum d'agglomération		Représentée par	
<b>Présidence :</b>			
APRÈS-GE		Constance	André-Aigret
Urbanistes des territoires		Bernard	Lensel
Urbanistes des territoires		Michèle	Tranda-Pittion
<b>Membres :</b>			
Association gessienne pour la transition écologique, la protection de la nature et du patrimoine	ATENA	Jacques	Lacôte
Association rail Dauphiné Savoie Léman	ARDSL	Gilbert	Ploujoux
Association rail Dauphiné Savoie Léman	ARDSL	Pierre	Hofmann
Cercle Condorcet-Voltaire du Pays de Gex et de Genève		André	Moser
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	CCIG	Bertrand	Konaté
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	CCIG	Erik	Simonin
Club en fauteuil roulant Genève	CFRGe	Olivier	Dufour
Conseil local de développement du Pays de Gex	Codev	Alain Teddy	Mayaud
Conseil local de développement du Pays de Gex	Codev	Arthur	Laurent
Conseil local de développement du Pays de Gex	Codev	Jacqueline	Cattaneo
Face à 2main	Facea2main	François	Baillon
Fédération des métiers du bâtiment	FMB	Marc	Rädler
Fédération internationale de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement	COBATY	Pascal	Gilliard
Fédération suisse des urbanistes (section romande)	FSU R	Marcos	Weil
Fédération suisse des urbanistes (section romande)	FSU R	Marie-Paule	Mayor
France Nature Environnement Ain	FNE 01	Lucile	Hanouz
France Nature Environnement Ain	FNE 01	Pierre	Tavernier
France Nature Environnement Haute-Savoie	FNE 74	Bernard	Gaud
Institut des sciences de l'environnement	ISE	Marlyne	Sahakian
Institut scientifique européen	ESI	Jean-Michel	Thenard
Les Talents du Grand Genève	TGG	Adjiamy	Mbotizafy
Mouvement populaire des familles	MPF	Jean	Blanchard
Mutualité sociale agricole Alpes du Nord	MSA Alpes du Nord	François	Cena

# ANNEXE III - SAISINE

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



## GLCT GRAND GENEVE SAISINE DU FORUM D'AGGLOMERATION GRAND GENEVE EN TRANSITION

---

Date : 23 juin 2022

De : Assemblée du GLCT Grand Genève

A : Forum d'agglomération

---

### La thématique abordée

---

Cette saisine vise à alimenter la démarche faïtière Grand Genève en transition (GGT) et sa déclinaison territoriale Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT50).

### Objet de la Saisine

---

La réflexion du Grand Genève sur la transition écologique a déjà débuté avec le Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève (projet INTERREG PACTE) auquel le Forum a contribué<sup>1</sup>, elle se poursuit désormais à travers une double démarche.

La démarche faïtière Grand Genève en transition est la première étape qui a déjà commencé - en attente de la signature de la Charte du Grand Genève. Elle entend aboutir à un cadre et des objectifs politiques pour relever le défi de la transition écologique (dimension politique globale). Elle se poursuivra au travers de l'élaboration d'un Plan d'actions sur les aspects autres que territoriaux.

Les aspects territoriaux seront eux repris par la Vision territoriale transfrontalière qui viendra décliner les objectifs de la transition écologique dans leur dimension spatiale.

Il s'agit de deux approches complémentaires - voire imbriquées - pour mettre en œuvre la transition écologique, en partant d'un point de départ commun. Les temporalités seront assez proches (2<sup>ème</sup> semestre 2022 et 2023) et elles devront être étroitement coordonnées

### Les axes de questionnement

---

En tant que représentants de la société civile, la réflexion du Forum ne se limitera pas à la question territoriale, déjà largement traitée par les différents Projets d'agglomération, mais portera avant tout sur l'aménagement du territoire du point de vue humain. Elle s'interrogera ainsi sur les pôles travail et les lieux de vie, et ce qui en découle : la mobilité, l'accès à la santé et aux loisirs. En d'autres termes, elle se posera la question essentielle suivante « comment s'organise-t-on pour vivre bien tout en respectant la biodiversité et en visant la sobriété énergétique ? »

Le Forum se saisira de l'ensemble des thématiques liées à la transition, y compris sociales et économiques. Les thématiques suivantes, non exhaustives, seront complétées et/ou développées.

---

<sup>1</sup> Voir Avis préliminaire saisine PACTE, juin 2021



**Du point de vue de la méthode :**

- la manière d’assurer le traitement correct du caractère transversal de la transition écologique qui suppose - entre autres - de coordonner avec soin ces deux démarches avec les différentes thématiques traitées par ailleurs (en particulier l’économie circulaire et l’agriculture) ;
- la nécessité d’ajuster de manière collaborative la trajectoire de la transition écologique en temps réel, afin de tenir compte de son caractère systémique ;
- la nécessité de dégager les lignes de force transversales et les urgences, pour ne pas se perdre dans la multitude des informations.

**Du point de vue du contenu :**

- l’évaluation de l’empreinte écologique et des émissions de GES des décisions passées (dont le projet d’agglomération), c’est un point essentiel pour réorienter les politiques publiques ;
- la question humaine et non seulement territoriale, comme par exemple le bien-être et la consommation (alimentation, énergie, mobilité, etc.)
- la question alimentaire et agricole, dans un partenariat étroit avec l’étude conduite à ce sujet ;
- les circuits courts (y.c. au niveau du cadre légal), dans un partenariat étroit avec l’étude conduite à ce sujet ;
- l’encadrement et l’encouragement des initiatives (y.c. au niveau du cadre légal), essentielles à la transition.

**Les attendus**

---

Le Forum exprimera le ou les souhait(s) de la société civile en réaction aux réflexions du Grand Genève en transition et à la Vision territoriale transfrontalière 2050.

Sa contribution sera sincère, sans autocensure et dans un esprit de propositions. Son avis final tendra au maximum vers une synthèse des positions, reposant sur un consensus le plus large possible. Mais afin de ne pas lisser abusivement des éventuelles divergences de vue entre les membres de la commission et du Forum dans son intégralité - ce qui affaiblirait la richesse du propos - des rapports de minorité pourront être envisagés.

**Le délai de traitement envisagé**

---

Durant les 2 ans de travail planifiés (mai 2022 à avril 2024), un double calendrier sera respecté : les étapes clés de la double réflexion GTT et VTT50, pour lesquelles des notes seront livrées de manière à nourrir la réflexion globale par les apports du Forum ; et le rythme propre de la commission et du Forum, avec le temps nécessaire à la maturation de ce projet complexe.

Les phases intermédiaires de la démarche VTT50 sont pour l’instant novembre 2022 pour le diagnostic critique, avril 2023 pour la première version (V1) de la Vision territoriale et avril 2024 pour la version finale. En ce qui concerne la démarche GTT, n’ayant encore ni planning ni contenu précis (en l’absence de la Charte), le calendrier demeure à établir.

Le rapport final du Forum est envisagé pour la fin de la période prévue, soit avril 2024.

**L’organisation de la réflexion**

---

Après analyse des premiers documents fournis, le Forum a exprimé 2 remarques préliminaires :

- l’organisation de l’ensemble de la double démarche paraît encore complexe, et méritera de tendre vers plus de simplicité et de lisibilité. En outre, les enrichissements croisés entre les deux n’est pas suffisamment explicite ;
- la pertinence d’accorder autant de temps à un nouveau « diagnostic stratégique » pour la VTT50 - alors qu’il existe déjà énormément de matière - et proportionnellement aussi peu à la vision territoriale n’est pas convaincante. Le diagnostic gagnerait à être remplacé par une phase



d'évaluation de l'empreinte écologique du Grand Genève et de ses différentes politiques publiques.

Les contributions suivantes sont attendues de la part du Forum d'agglomération et la Commission de travail qu'il constituera pour mener la réflexion relative à la saisine :

- la participation de trois coordinateurs de la Commission aux travaux du Comité stratégique VTT, avec les devoirs qui y sont liés ;
- un travail régulier de la Commission de saisine avec l'équipe de projet (a priori environ tous les deux mois) ;
- la délégation de représentants de la Commission aux séances des 4 Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) ;
- et une association large aux différents travaux organisés par l'équipe GLCT Grand Genève (concertations, webinaires, questionnaires, etc.).

Il attend de cette coopération une appropriation des travaux par l'ensemble du Forum (et dans la mesure du possible des associations membres).

La mission générale du Forum n'est pas de fournir un travail d'expert, mais de réagir aux propositions des mandataires des deux démarches, et d'exprimer les attentes et les besoins de la société civile, en particulier dans les registres pas ou peu étudiés.

La Commission de saisine établira son organisation, dans le respect du règlement interne du Forum d'agglomération et disposera pour ceci des ressources prévues par ce dernier. Elle fonctionnera a priori de la manière suivante :

- les séances de commission auront lieu environ une fois par mois, une sur deux entre nous et une sur deux (en moyenne) avec les porteurs des deux projets, l'autre réservée au travail de la Commission seule, à adapter en temps réel aux besoins de l'avancement de la démarche. Ce rythme permettra aux membres de la commission d'établir le lien avec leurs associations, ainsi qu'avec l'assemblée plénière ;
- le travail sera réalisé prioritairement au sein de la Commission, de manière à favoriser les échanges entre des points de vue différents, afin de tendre vers une position commune ;
- néanmoins, si le besoin s'en fait sentir (par manque de temps, ou sur un sujet nécessitant un approfondissement ponctuel, ou pour découpler les forces de travail) un travail par sous-groupe pourra être organisé de manière temporaire, afin de venir nourrir la réflexion du groupe complet de manière plus approfondie.

Considérant la très grande importance du caractère transversal de la transition écologique, le Forum veillera au maintien de la cohérence avec les autres études (au sein du GLCT Grand Genève) et autosaisines (en son sein) en lien avec cette thématique (en particulier les autosaisines Gouvernance et Patrimoine naturel). Selon les cas et les disponibilités, cette transversalité et cette cohérence seront garanties par des contacts réguliers entre les présidentes ou présidents des commissions, ainsi que par des présentations des études organisées par le GLCT.

Enfin, la présence attendue dans les sous-démarches comprises dans les deux grandes démarches GGT et VTT50 (comme les PACA ou les forums citoyens) est importante et dépasse l'ampleur de la mobilisation habituellement demandée aux membres de commissions de travail, à l'image de ce qui s'était produit pour la saisine PACTE qui avait déjà débuté la pratique des ateliers d'une journée. L'efficacité de la présence de membres de la Commission à toutes ces manifestations (ateliers, réunions, journées de réflexion...) et les conditions de leur participation devront être travaillées, de manière à ce que le temps investi soit raisonnable.

L'[Avis préliminaire saisine PACTE, juin 2021](#) et le [Rapport de saisine Projet d'agglomération 4 \(PA4\), juin 2021](#) du Forum d'agglomération constitueront les documents de base de la réflexion. Sous couvert de confidentialité stricte, la Commission de saisine aura accès à l'ensemble des documents de travail élaborés par l'équipe technique du GLCT Grand Genève.

## IMPRESSUM

Édition: Christelle Pralong / Julliard & Garcia Associés  
Graphisme: Créateur & Imprimeur d'émotions

## CRÉDITS PHOTOS

Image de couverture : image générée à l'aide de l'IA (Adobe Stock)

